

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURGHELLES  
Séance du 22 février 2008**

**L'an deux mil huit et le vingt deux février à 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUTHOIT, Maire.**

**PRÉSENTS :** Alain DUTHOIT, Jean BEAREE, Serge WATTEEUW, Olivier DELEVOYE, Marie Paule DUHAMEL, Thierry HERMAN, Lucette SIMON, Benoît FOUTRY, Sylvie VERMANDER, Jean-Pierre DELEFORGE

**EXCUSES :** Michel SAINT GHISLAIN donne pouvoir à Olivier DELEVOYE

**NOMBRE DE MEMBRES AFFÉRENTS AU CONSEIL :** 11 membres en exercice

**NOMBRE DE MEMBRES QUI ONT PRIS PART A LA DÉLIBÉRATION :** 11 membres

**DATE DE CONVOCATION :** 16 février 2008

**DATE AFFICHAGE :** 16 février 2008

Alain DUTHOIT est secrétaire de séance

**1 - Approbation du procès-verbal de la précédente réunion**

Pas de remarque particulière, le compte-rendu du 29 novembre est approuvé.

**2 – Compte Administratif**

M. le Maire demande à Mme Marie Delevoye de présenter le Compte Administratif 2007.

Celle-ci présente les résultats par chapitre et commente les écarts entre le budget primitif et les résultats comptables.

Elle précise que la section de fonctionnement présente un excédent pour l'exercice de 197 598,84 €

Elle aborde ensuite la section d'investissement et explique les écarts pour chacun des postes.

Elle explique que des dépenses ont été engagées et seront réalisées en 2008 ce qui fait l'objet d'un état des restes à réaliser qui s'élève à 412 230,21 €

Après avoir répondu aux questions, le Compte administratif 2007 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

Pour : 10

Abstention : 1

Contre : 0

**3 - Aménagement place : Facture DOUBLET et AG PAYSAGES**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place, Monsieur le Maire, explique que le tarif proposé par l'entreprise AG PAYSAGES pour l'abattage de 2 pins d'Autriche était plus intéressant que celui inscrit au marché.

Cette dépenses entrant dans le coût de réalisation des dépenses d'aménagement de la place, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le montant de la facture, soit 751,09 € au compte 2313 relatif aux travaux en cours. Ces dispositions sont prises en accord avec la société ISS ESPACES VERTS titulaire du marché.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'affectation au compte 2313 de la facture AG PAYSAGES n° 803-07 du 26/11/2007 pour un montant de 751,09 €

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place, Monsieur le Maire, explique que le tarif proposé par la société DOUBLET pour la fourniture de supports pour les mâts et les panneaux électoraux, était plus intéressant que celui inscrit au marché et qu'une barrière de parking était nécessaire pour réglementer le stationnement à proximité des salles associatives.

Ces dépenses entrant dans le coût de réalisation des dépenses d'aménagement de la place, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le montant de la facture, soit 570,49 € au compte 2313 relatif aux travaux en cours. Ces dispositions sont prises en accord avec la société ISS ESPACES VERTS titulaire du marché.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'affectation au compte 2313 de la facture DOUBLET n° 478761/504637 du 28/11/2007 pour un montant de 570,49 €

#### **4 – Dossier CHR**

M. le Maire explique que conformément aux dispositions prise par le Conseil Municipal, il avait sollicité le CHR de Lille pour l'achat de 3 parcelles de terrains situées derrière le groupe scolaire et une derrière l'ancienne école.

Il fait part de la réponse reçue :

- la première parcelle section B 1509 – Réserve 3a est vendue au prix proposé par les services fiscaux soit 45 € le m<sup>2</sup> le montant de l'achat s'élevant à 13500 €
- Pour les deux autres parcelles – section B 1509 réserve 3b et section B 1158 réserve 2a, la commission du Domaine Privé du CHR estime que le prix proposé par la commune de Bourghelles est insuffisant. Elle propose toutefois à la commune d'étudier une proposition de location.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur ces points, accepte la proposition d'achat et retient la proposition de location.

Monsieur le Maire propose de voter sur la base de cet accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'accepter l'achat de la parcelle cadastrée section B 1509 – réserve 3a pour un montant de 13500 € et autorise M. le Maire à effectuer les démarches pour réaliser cet achat.
- D'accepter la proposition de location des autres parcelles et autorise M. le Maire à contacter les services fiscaux pour obtenir une estimation du montant de la location et de faire les démarches pour faire aboutir cette opération.

#### **5 – Adhésion de la commune de NOREUIL au SIDEN France**

Le SIDENFrance souhaite que la commune délibère sur l'adhésion de la commune de NOREUIL(Pas-de-Calais)

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte cette adhésion.

#### **6 – Dossier Assurance**

M. le Maire présente les dossiers suivants :

- dégât tempête à l'Eglise : la toiture de l'église a été endommagée suite à la violente tempête de février
- dégât subi sur le véhicule de Mme DELCROIX : suite aux travaux de la place, des dégâts ont été occasionnés sur le véhicule de Mme DELCROIX. M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire prendre en charge les dégâts par l'assurance de la commune.

Il sollicite l'accord du Conseil Municipal pour présenter les dossiers auprès de notre assurance. Le Conseil Municipal donne son accord.

## 7 – Divers

### Achat d'une laveuse pour le nettoyage de la salle

La laveuse ne pouvant plus être réparée, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'une nouvelle laveuse pour un montant de 1136,20 €

### Plaque commémorative rue E. DELBASSEE

M. le Maire explique qu'il a été sollicité par M. Raymond DELBASSEE pour faire classer « élément historique » une plaque située sur le mur de l'habitation de sa mère, n°98 de la rue Edmond DELBASSEE. Cette plaque avait été posée en la mémoire de son grand-père mort en déportation.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire les démarches pour faire classer cette plaque afin qu'elle puisse rester sur le mur de cette habitation.

### Location de salle pour association cysonnienne

M. le Maire fait part de la demande présentée par l'association de Handball de Cysoing pour louer la salle communale et de son souhait de bénéficier d'un tarif préférentiel, cette association disposant dans ses effectifs de quelques bourghellois

Il est proposé de louer la salle au tarif « repas bourghellois » soit 370 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, par 11 voix pour, décide de louer la salle au tarif de 370 €

### Annulation créance

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

accepte de porter en créance annulée une somme de 6,71 € qui correspondent à des titres de garderie de l'année 2000.

### Numérotation Rue Edmond DELBASSEE

Suite à des problèmes de numérotation rue E. DELBASSEE, il est décidé de solliciter la société ECA pour mieux identifier les résidences locatives.

Il est proposé que les appartements soient localisés de la manière suivante :

2 -Résidence de la Posterie  
Appartement n°

### Passage piéton face au cabinet médical

Suite à la demande de M. Jean-Pierre DELEFORGE, il est décidé de créer un passage piéton face au cabinet médical.

La séance est levée à 22h30

Le Maire

Alain DUTHOIT